

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 16.05.01.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 22.11.02 Bulletin 02/47.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : SAFET Société anonyme — FR.

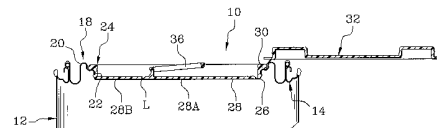
⑦2 Inventeur(s) : HUOT GERALD.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : CABINET LHERMET LA BIGNE & REMY.

⑤4 ORGANE D'OBTURATION, COUVERCLE MUNI DE CET ORGANE ET EMBALLAGE MUNI DE CE COUVERCLE.

⑤7 L'organe d'obturation (24) comprend une embase (26) munie d'une paroi d'obturation (28) comportant une première partie, délimitée par une ligne de moindre résistance (L), formant un opercule (28A) d'ouverture de l'emballage, et un volet (32), articulé sur l'embase (30), déplaçable entre des positions de masquage de la paroi d'obturation et d'accès à cette paroi d'obturation. De préférence, la paroi d'obturation (28) comporte une seconde partie (28B) formant un support-racléur, notamment pour un outil de prélèvement et/ou d'étalement d'un produit contenu dans l'emballage. Le couvercle (18) de l'emballage comprend une partie annulaire périphérique (20) et une partie centrale, formée par l'organe d'obturation (24), accrochée dans un orifice d'accrochage (22) délimité par la partie annulaire périphérique (20).



La présente invention concerne un organe d'obturation, un couvercle muni de cet organe et un emballage muni de ce couvercle.

On connaît déjà dans l'état de la technique, notamment d'après FR 2 794 432 (FR 99 15691), un emballage du type comprenant :

- 5                   - un corps métallique muni d'une extrémité d'accès à l'intérieur de l'emballage, et
- des moyens d'obturation de l'extrémité supérieure d'accès.

Habituellement, l'emballage comprend également une bague métallique munie d'un bord externe serti sur l'extrémité supérieure du corps et d'un bord interne

10 délimitant une ouverture d'accès à l'intérieur de l'emballage. Cette à ouverture d'accès est généralement obturable au moyen d'un couvercle rentrant.

Ce type d'emballage, qui peut être facilement vidangé de façon à satisfaire aux normes en vigueur favorisant le recyclage de l'emballage, est destiné par exemple à

15 contenir un produit à étaler tel que de la peinture ou du vernis. L'étalement du produit est réalisé à l'aide d'un outil adapté, par exemple un pinceau. Entre deux opérations d'étalement de produit, l'outil est posé sur un support, notamment pour faciliter son égoutage.

L'invention a notamment pour but d'intégrer dans un emballage du type précité un support pour un outil de prélèvement et/ou d'étalement de produit contenu dans

20 cet l'emballage, ceci en particulier sans limiter les possibilités de vidange complète ou quasi-complète de l'emballage.

A cet effet, l'invention a pour objet un organe d'obturation pour emballage destiné à être accroché dans un orifice d'accrochage ménagé dans un élément de cet emballage, **caractérisé en ce qu'il** comprend :

- 25                   - une embase, destinée à être accrochée sur un bord de l'élément d'emballage délimitant l'orifice d'accrochage, munie d'une paroi d'obturation comportant une première partie, délimitée par une ligne de moindre résistance, formant un opercule d'ouverture de l'emballage, et
- un volet, articulé sur l'embase, déplaçable entre des positions de
- 30                   masquage de la paroi d'obturation et d'accès à cette paroi d'obturation.

Suivant d'autres caractéristiques de cet organe d'obturation :

- la paroi d'obturation comporte une seconde partie formant un support-  
                      racleur, notamment pour un outil de prélèvement et/ou d'étalement d'un  
                      produit contenu dans l'emballage ;
- 35                   - l'organe d'obturation comprend un élément d'ouverture manuelle de l'opercule, solidaire de ce dernier ;

- la paroi d'obturation est délimité par une bague d'accrochage périphérique munie d'un contour externe encliquetable dans l'orifice d'accrochage ;
  - le volet coopère par emboîtement avec un contour interne de la bague d'accrochage de l'embase ;
- 5           - l'organe d'obturation est fabriqué en plastique, de préférence en une seule pièce.

L'invention a également pour objet un couvercle pour emballage, **caractérisé en ce qu'il** comprend une partie annulaire périphérique et une partie centrale, formée par un organe d'obturation tel que défini ci-dessus, accrochée dans un orifice d'accrochage  
10 délimité par la partie annulaire périphérique.

Suivant une autre caractéristique de ce couvercle, la partie annulaire périphérique est métallique.

L'invention a encore pour objet un emballage du type précité, **caractérisé en ce que** les moyens d'obturation comprennent un couvercle de tel que défini ci-dessus.

15           Suivant une autre caractéristique de cet emballage, ce dernier comprend une bague métallique munie d'un bord externe serti sur l'extrémité supérieure du corps et d'un bord interne délimitant une ouverture d'accès à l'intérieur de l'emballage, le couvercle étant emboîtable dans l'ouverture d'accès.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre,  
20 donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins dans lesquels :

- les figures 1 à 3 sont des vues en élévation, en coupe axiale, d'un emballage selon l'invention, dans différentes configurations d'utilisation de ce dernier ;
- la figure 4 est une vue de dessus de l'emballage représenté sur les figures  
25 précédentes, le volet étant dans une position d'accès à la paroi d'obturation.

On a représenté sur les figures un emballage selon l'invention, désigné par la référence générale 10, destiné par exemple à contenir un produit pouvant être étalé tel que de la peinture ou du vernis.

30           L'emballage 10 comporte un corps métallique 12, de forme générale de révolution, par exemple cylindrique, muni d'une extrémité supérieure 12S d'accès à l'intérieur de l'emballage, et d'une extrémité inférieure (non représentée) portant un fond.

L'emballage 10 comporte également une bague métallique 14 munie d'un bord externe 14E serti sur l'extrémité supérieure 14 du corps et d'un bord interne 14I délimitant une ouverture 16 d'accès à l'intérieur de l'emballage. On notera que le bord  
35 interne 14I de la bague est roulé vers l'extérieur de l'ouverture 16.

Les bords interne 14I et externe 14E de la bague sont séparés par une partie centrale annulaire 14C de cette bague s'étendant sensiblement radialement depuis la périphérie du corps 12 vers l'axe de révolution de ce corps 12

5 L'ouverture 16 est obturable au moyen d'un couvercle rentrant 18 emboîtable dans l'ouverture 16. Le cas échéant, le couvercle 18 peut être muni d'un joint d'étanchéité en caoutchouc.

Le couvercle 18 comprend une partie annulaire périphérique 20 délimitant un orifice d'accrochage 22, et une partie centrale accrochée dans cet orifice 22. Cette partie centrale est formée par un organe d'obturation 24.

10 La partie annulaire 20 est, de préférence, métallique.

L'organe d'obturation 24, ayant une forme générale de révolution, comprend une embase 26, destinée à être accrochée sur le bord de la partie annulaire 20 du couvercle délimitant l'orifice 22. L'embase 26 est munie d'une paroi d'obturation 28 délimitée par une bague d'accrochage périphérique 30 munie d'un contour externe 30E  
15 encliquetable dans l'orifice d'accrochage 22.

L'organe d'obturation 24 comprend de plus un volet 32, articulé sur l'embase 26 au moyen d'une charnière 34 venue de matière avec l'embase 26 et le volet 32.

Le volet 32 est déplaçable entre une position de masquage de la paroi d'obturation 28, telle que représentée sur la figure 1, et une position d'accès à cette paroi  
20 d'obturation 28, telle que représentée notamment sur les figures 2 et 4.

La paroi d'obturation 28 comporte une première partie, délimitée par une ligne de moindre résistance L, formant un opercule 28A d'ouverture de l'emballage, et une seconde partie formant un support-racléur 28B, notamment pour un outil de prélèvement et/ou d'étalement d'un produit contenu dans l'emballage 10.

25 Par ailleurs, l'organe d'obturation 24 comprend un élément 34 formant par exemple un anneau, destiné à l'ouverture manuelle de l'opercule 28A. Cet élément d'ouverture manuelle 36, de préférence venu de matière avec la paroi d'obturation 28, est solidaire de l'opercule 28A.

30 De préférence, l'organe d'obturation 24 est fabriqué en plastique, en une seule pièce.

En position de masquage de l'organe d'obturation, le volet 32 coopère par emboîtement avec un contour interne 30I de la bague d'accrochage 30.

35 De préférence, le volet 32 et la surface interne 30I de l'embase sont munis de moyens complémentaires d'étanchéité et/ou d'immobilisation du volet 32 en position de masquage comprenant, par exemple, des rainure et nervure annulaires complémentaires emboîtables ménagées sur ces volet et embase.

L'emballage selon l'invention est très simple à utiliser.

L'emballage contenant un produit classique, tel que de la peinture ou du vernis, est proposé à la vente dans la configuration illustrée sur la figure 1. Dans cette configuration, le volet 32 est dans sa position rabattue de masquage de la paroi d'obturation 28.

L'utilisateur, souhaitant accéder au contenu de l'emballage, soulève le volet 32 pour le placer dans sa position d'accès à la paroi d'obturation 28 telle que représentée sur les figures 2 et 4.

Puis, l'utilisateur saisissant l'élément 36, soulève l'opercule 28A pour le séparer, de préférence complètement, du reste de la paroi d'obturation 28, comme cela est représenté sur la figure 3.

Le retrait de l'opercule 28A dégage une ouverture d'accès à l'intérieur de l'emballage 10 permettant l'introduction d'un outil de prélèvement et/ou d'étalement du produit contenu dans l'emballage, tel qu'un pinceau.

La seconde partie 28B de la paroi d'obturation, formant support-racleur, demeure solidaire de l'embase 26 de l'organe d'obturation. Cette seconde partie 28B forme donc un reposoir et un racleur pour le pinceau de façon à favoriser l'égouttage de ce dernier. Le produit s'écoulant du pinceau se déverse naturellement à l'intérieur de l'emballage.

Lorsque l'utilisateur souhaite stocker temporairement l'emballage, il replace le volet 32 dans la position de masquage de la paroi 28 afin d'isoler de façon étanche le contenu restant dans l'emballage de l'extérieur de cet emballage.

Parmi les avantages de l'invention, on notera que celle-ci permet d'intégrer dans l'emballage un support-racleur pour un outil de prélèvement et/ou d'étalement du produit contenu dans l'emballage.

Par ailleurs, le couvercle 18, portant l'organe d'obturation 24, peut être utilisé dans une filière de conditionnement d'un produit dans l'emballage, comme un couvercle classique, sans qu'il soit nécessaire de modifier la filière.

De plus, l'emballage selon l'invention peut être vidangé de façon complète ou quasi-complète en retirant le couvercle 18 comme un couvercle classique.

REVENDICATIONS

1. Organe d'obturation (24) pour emballage (10) destiné à être accroché dans un orifice d'accrochage (22) ménagé dans un élément (20) de cet emballage, **caractérisé**
- 5 **en ce qu'il** comprend :
- une embase (26), destinée à être accrochée sur un bord de l'élément (20) d'emballage délimitant l'orifice d'accrochage (22), munie d'une paroi d'obturation (28) comportant une première partie, délimitée par une ligne de moindre résistance (L), formant un opercule (28A) d'ouverture de

10 l'emballage, et

  - un volet (32), articulé sur l'embase (26), déplaçable entre des positions de masquage de la paroi d'obturation (28) et d'accès à cette paroi d'obturation (28).
2. Organe d'obturation selon la revendication 1, caractérisé en ce que la paroi
- 15 d'obturation (28) comporte une seconde partie (28B) formant un support-racleur, notamment pour un outil de prélèvement et/ou d'étalement d'un produit contenu dans l'emballage.
3. Organe d'obturation selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il comprend un élément (26) d'ouverture manuelle de l'opercule (28A) solidaire de ce
- 20 dernier.
4. Organe d'obturation selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la paroi d'obturation (28) est délimitée par une bague d'accrochage périphérique (30) munie d'un contour externe (30E) encliquetable dans l'orifice d'accrochage (22).
- 25 5. Organe d'obturation selon la revendication 4, caractérisé en ce que le volet (32) coopère par emboîtement avec un contour interne (30I) de la bague d'accrochage de l'embase.
6. Organe d'obturation selon l'une quelconque revendication 1 à 5, caractérisé en ce qu'il est fabriqué en plastique, de préférence en une seule pièce.
- 30 7. Couvercle (18) pour emballage (10), **caractérisé en ce qu'il** comprend une partie annulaire périphérique (20) et une partie centrale, formée par un organe d'obturation (24) selon l'une quelconque des revendications précédentes, accrochée dans un orifice d'accrochage (22) délimité par la partie annulaire périphérique (20).
8. Couvercle selon la revendication 7, caractérisé en ce que la partie annulaire
- 35 périphérique (20) est métallique.

9. Emballage (10) du type comprenant :

- un corps métallique (12) muni d'une extrémité (12S) d'accès à l'intérieur de l'emballage, et

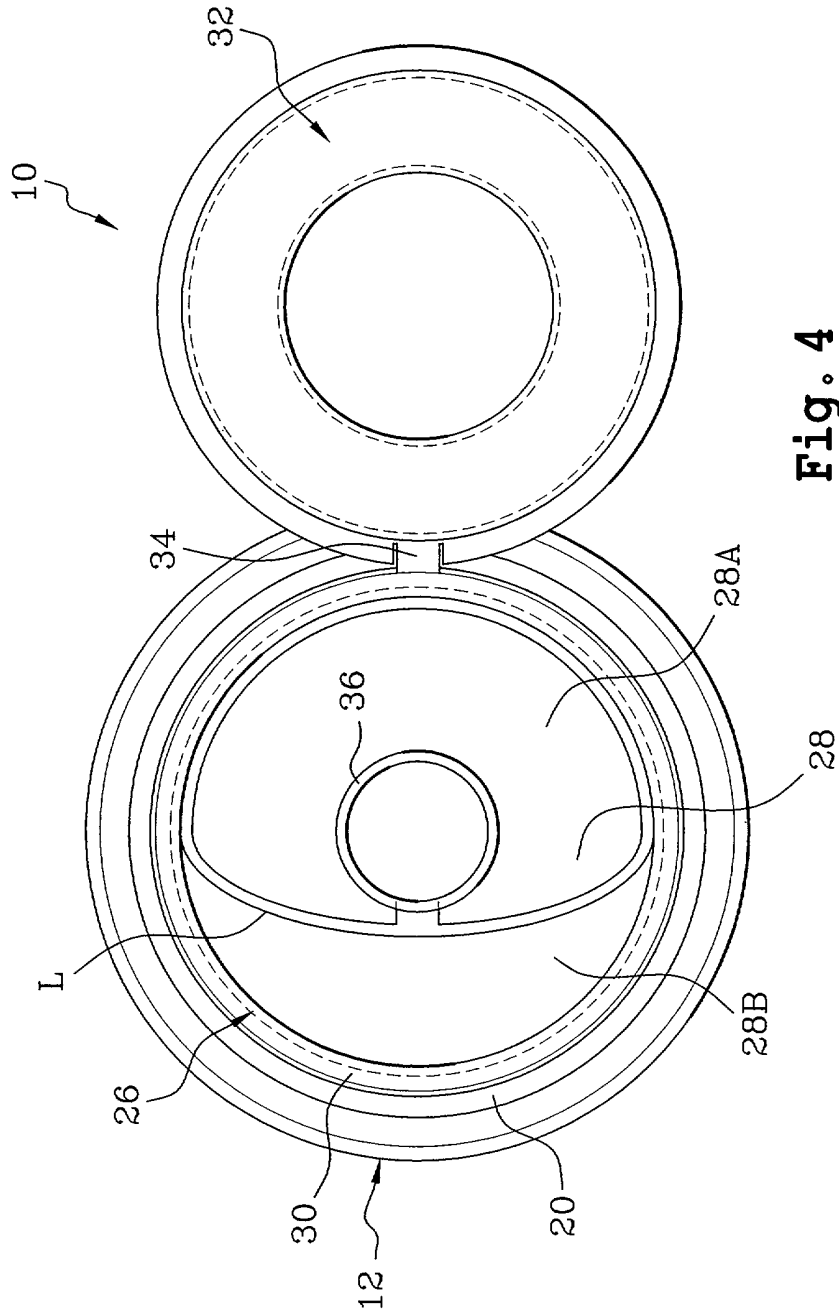
5 - des moyens (18) d'obturation de l'extrémité supérieure d'accès,  
**caractérisé en ce que** les moyens d'obturation comprennent un couvercle (18) selon la revendication 7 ou 8.

10. Emballage selon la revendication 9, caractérisé en ce qu'il comprend une bague métallique (14) munie d'un bord externe (14E) serti sur l'extrémité (12S) supérieure du corps et d'un bord interne (14I) délimitant une ouverture (16) d'accès à l'intérieur de l'emballage, le couvercle (18) étant emboîtable dans l'ouverture d'accès.









**Fig. 4**



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement  
national

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FA 604846  
FR 0106472

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X A	GB 893 733 A (METAL BOX CO LTD) 11 avril 1962 (1962-04-11) * page 1, colonne de droite, ligne 76 - page 2, colonne de droite, ligne 75; figure 7 *	1,3,4,6 7-9	B65D51/32 B65D51/20 B65D43/03
X A	US 4 724 979 A (CLEEVELY BRUCE T ET AL) 16 février 1988 (1988-02-16) * le document en entier *	1,3,4,6 5,7,9	
X A	US 3 434 620 A (LAURIZIO JEREMIAH) 25 mars 1969 (1969-03-25) * colonne 2, ligne 50 - colonne 4, ligne 59; figures 1-8 *	1,3,4,6 7,9	
A	FR 789 556 A (FERBLANTERIE & DE TOLERIE SA) 31 octobre 1935 (1935-10-31) * le document en entier *	1,7-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			B65D
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		12 mars 2002	SERRANO GALARRAGA, J
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

2

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0106472 FA 604846**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.  
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 12-03-2002  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 893733	A	11-04-1962	AUCUN
US 4724979	A	16-02-1988	WO 8808817 A1
US 3434620	A	25-03-1969	AT 294681 B 15-10-1971 BE 694831 A 14-08-1967 CH 465426 A 15-11-1968 ES 337437 A1 01-03-1968 FI 51081 B 30-06-1976 FR 1513810 A 16-02-1968 GB 1106610 A 20-03-1968 MY 15669 A 31-12-1969 NL 6703070 A 11-09-1967 NL 7405193 A 25-06-1974
FR 789556	A	31-10-1935	AUCUN